

**Veille de l'Observatoire
Numéro 59 (mars 2010)**

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Proposition de réforme du système d'octroi d'asile du Canada
2. Droits de la personne: Premières nations et milieu de travail sans discrimination
3. Diversité de la population au Canada : prévisions pour 2006 à 2031
4. La santé mentale des immigrants, des réfugiés et des groupes ethnoculturels ou racialisés
5. Document de consultation sur le profilage à caractère raciste et ses conséquences
6. Canada : Rapport de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités
7. Situation des peuples autochtones dans le monde
8. Deux nouveaux rapports de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés
9. France : Rapports annuels sur les discriminations et les droits de l'homme
10. USA : Rapport sur les pratiques de droits humains dans le monde
11. Les femmes réfugiées et demandeuses d'asile en Grande-Bretagne
12. Canada : Traitement des demandes de réfugiés outremer
13. Traitement des réfugiés en Grèce
14. Gestion de l'immigration illégale aux États-Unis
15. Élections et politiques d'immigration en Grande-Bretagne

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Proposition de réforme du système d'octroi d'asile du Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) vient de dévoiler sa *Proposition de réforme équilibrée du système d'octroi de l'asile du Canada*

(<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme.asp>). La réforme comprend, notamment, l'ajout d'une Section d'appel des réfugiés à la **Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)**. Le but principal de cette réforme est d'accélérer le traitement des demandes, et «de dissuader beaucoup d'étrangers qui présentent des demandes d'asile non fondées et qui représentent un fardeau pour notre système», selon les mots du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme Jason Kenney. Ainsi, les mesures réduiraient les délais pour qu'une demande soit entendue à la CISR, et les demandeurs déboutés seront expulsés beaucoup plus rapidement du Canada, éliminant une grande partie des coûts d'une prise en charge sociale et médicale de ces derniers. Citoyenneté et Immigration Canada propose également que le Canada se dote d'une liste de pays d'origine sûrs (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2010/2010-03-30b.asp>), d'un nouveau programme d'aide au retour volontaire (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2010/2010-03-30c.asp>), et fait, dans un document d'information, une comparaison de la réforme proposée avec d'autres systèmes d'octroi d'asile (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2010/2010-03-30d.asp>).

Dans un communiqué (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/10/03/30-0>), le **Conseil Canadien pour les réfugiés (CCR)** déplore certaines mesures de la réforme proposée par **CIC**. Entre autres, selon l'organisme, l'adoption d'une liste de pays sûrs serait une erreur, qui signifierait un système à deux vitesses désavantageant certaines personnes du fait de leur nationalité. Le **CCR** réprovoque également le vocabulaire utilisé pour désigner les réfugiés qui ne répondent pas aux critères du Canada, comme le terme «faux demandeurs» que le **CCR** juge extrêmement nuisible. Finalement, le **CCR** affirme l'importance de mener une consultation élargie au Parlement, afin que les recommandations des divers organismes soient prises en compte. Pour le **CCR**, l'augmentation des ressources allouées au système est très louable, mais ces dernières ne doivent pas se faire sans assurer dans le même temps l'équité envers les demandeurs d'asile.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a également rendu public son *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2008–2009* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/multi-rapport2009/index.asp>). Le rapport fait le point sur les réalisations du gouvernement canadien et des institutions fédérales quant à l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Ces réalisations comprennent «des partenariats novateurs, des initiatives réussies pour supprimer des obstacles systémiques, ainsi que des activités de sensibilisation et l'organisation d'un forum de prévention de la discrimination.»

2. Droits de la personne: Premières nations et milieu de travail sans discrimination

Le **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada** vient de publier le *Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011* de la **Commission canadienne des droits de la personne** (<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/inst/hrc/hrcpr-fra.asp?format=print>). Dans ce rapport, la **CCDP** met de l'avant deux principales priorités pour la prochaine année. La première de ces priorités est de travailler avec les Premières nations dans le cadre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. La deuxième priorité sera de fournir aux organisations sous réglementation fédérale les outils et l'information dont elles ont besoin pour instaurer une culture viable des droits de la personne, et un milieu de travail dénué de toute discrimination. La commission se bornera à élaborer des politiques types et «un cadre pour cerner et examiner des problèmes systémiques».

3. Diversité de la population au Canada : prévisions pour 2006 à 2031

Une nouvelle étude a été mise en ligne par **Statistique Canada** intitulée *Projections de la diversité de la population canadienne* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/91-551-x/91-551-x2010001-fra.htm>). Le document expose les prévisions statistiques démographiques de composition ethnoculturelle du Canada pour 2006 à 2031. L'étude présente ses résultats classifiés selon les indicateurs clés de la diversité, soit la population née à l'étranger, la population appartenant aux groupes de «minorités visibles», le statut des générations, la confession religieuse et la langue maternelle. Dans tous les cas de figure, la diversité de la population du Canada va continuer de s'accroître, et particulièrement dans les régions métropolitaines de recensement où plus de 71% de toute les personnes appartenant à un groupe de «minorités visibles» habiteraient. En 2031, entre 25% et 28% de la population pourrait être née à l'étranger, dont la moitié serait née en Asie. Entre 29% et 32% appartiendrait à un groupe de «minorités visibles». Près de 47% des Canadiens de deuxième génération appartiendraient à un groupe de «minorités visibles», ce qui représente presque deux fois le pourcentage (24 %) enregistré en 2006. Les personnes appartenant à une religion non chrétienne passeraient de 8% en 2006 à 14% en 2031 dont environ la moitié serait de confession musulmane.

4. La santé mentale des immigrants, des réfugiés et des groupes ethnoculturels ou racialisés

La **Commission de la santé mentale du Canada** et le **Centre de toxicomanie et de santé mentale** ont rendu public un rapport traitant des besoins spécifiques des communautés ethnoculturelles, des immigrants et des réfugiés dans le domaine de la santé mentale. Le rapport, intitulé *Améliorer les services en santé mentale pour les immigrants, les réfugiés et les groupes ethnoculturels ou racialisés. Enjeux et options pour l'amélioration des services* (<http://www.mentalhealthcommission.ca/SiteCollectionDocuments/News/fr/frIO.pdf>) met de l'avant le fait que «ces groupes font face à des défis particuliers et sont plus exposés aux facteurs de risque qui peuvent entraîner des problèmes de santé mentale». Les phénomènes de migration, de discrimination, de barrières linguistiques et de manque de connaissance des services constituent des défis dans ce domaine. Le rapport propose 16 recommandations regroupées en trois grandes catégories : une meilleure coordination des politiques, des connaissances et des responsabilités; l'implication des communautés, des familles et des personnes avec une expérience vécue; et des services améliorés et plus appropriés.

À QUÉBEC...

5. Document de consultation sur le profilage à caractère raciste et ses conséquences

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**, dans le cadre du lancement de sa consultation publique sur le profilage à caractère raciste et ses conséquences, a mis à disposition son document de consultation

(<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/publications/docs/profilage-racial-consultation.pdf>) dans lequel elle présente des témoignages, des statistiques et une série de questions qui orienteront les audiences publiques devant avoir lieu en mai et juin 2010. La consultation porte plus précisément sur les jeunes de 14 à 25 ans des communautés racisées dans les milieux scolaires, le milieu des services sociaux et de protection de la jeunesse, et celui de la sécurité publique. Le document expose la discrimination systémique dont sont victimes les groupes racisés, laquelle a des répercussions sur plusieurs plans, notamment celui de la situation économique illustrée par des taux de chômage deux fois plus élevée chez les Noirs, les Latino-Américains et les Arabes que chez les personnes non racisées avec les mêmes qualifications. La **CDPDJ** invite tous les organismes, institutions et toutes les personnes à proposer une présentation écrite sur des questions soulevées dans le document de consultation d'ici le 12 mai 2010.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

6. Canada : Rapport de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités

L'**Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités**, Mme Gay McDougall, a déposé son rapport de mission au Canada au **Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies** (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/118/60/PDF/G1011860.pdf?OpenElement>). Bien que l'experte indépendante reconnaisse que le Canada soit doté d'outils constitutionnels et législatifs impressionnants dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination ainsi que de nombreuses politiques pour promouvoir le multiculturalisme, Mme McDougall fait état d'un certain nombre de problèmes persistants affligeant les minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Dans un premier temps, l'experte indépendante affirme que l'utilisation du terme «minorité visible» ne permet pas la prise en compte de la spécificité des expériences distinctes des diverses minorités regroupées dans cette catégorie. Le rapport fait également état des taux élevés de chômage et des revenus plus bas de certaines communautés, ainsi que de la surreprésentation de ces dernières dans les quartiers pauvres des métropoles. À l'opposé, l'experte déplore la très faible représentation des minorités dans les structures politiques et les institutions, à tous les paliers gouvernementaux. De plus, l'experte affirme être préoccupée par de nombreuses allégations d'usage de profilage à caractère raciste par les forces de l'ordre.

7. Situation des peuples autochtones dans le monde

Un rapport sur la situation des peuples autochtones dans le monde vient d'être mis en ligne par le **Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies**. Le rapport, produit par 7 experts indépendants, est intitulé *State of the World's Indigenous Peoples* (http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/SOWIP_web.pdf). Le rapport révèle notamment que les 370 millions de personnes autochtones dans le monde, qui représentent 5% de la population mondiale, comptent pour 15% des pauvres de la planète. Le document signale également la situation alarmante des peuples autochtones au Canada, situation

parfois même pire que celle dans certains pays en voie de développement. Entre autres, les experts pointent le fait qu'il subsiste un fossé important dans le domaine de l'éducation entre les Autochtones et les non-Autochtones. Autre indicateur inquiétant, l'espérance de vie démontre un écart de 17 ans entre les Autochtones et non-Autochtones, et bien que les Autochtones ne représentent que 3% de la population totale du Canada, ils forment 19% des prisonniers fédéraux. Le rapport fait état de violations de droits humains et de conditions de vie désolantes dans plusieurs pays du monde, comme les États-Unis, l'Australie, le Népal, le Mexique, la Nouvelle-Zélande ou encore l'Équateur.

8. Deux nouveaux rapports de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)** vient de publier deux importants rapports sur la situation des réfugiés. Le premier, *Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries 2009: Statistical Overview of Asylum Applications Lodged in Europe and Selected Non-European Countries* (<http://www.unhcr.org/4ba7341a9.html>), révèle que le nombre de demandeurs d'asile dans les pays industrialisés est resté stable pendant l'année 2009. Le nombre de demandes a augmenté dans 19 pays, plus particulièrement dans les régions nordiques, pendant qu'elles diminuaient dans les 25 autres, notamment dans le sud de l'Europe, et surtout en Italie, en Turquie et en Grèce. Les Afghans sont les plus représentés dans les demandes d'asile, suivis par les Iraquiens et les Somaliens. Les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés sont les États-Unis, suivi par la France et le Canada.

Le deuxième rapport de l'**UNHCR** s'intitule *Improving Asylum Procedures: Comparative Analysis and Recommendations for Law and Practice. Key Findings and Recommendations* (<http://www.unhcr.org/4ba9d99d9.html>). Ce rapport se penche sur le traitement des demandes d'asile dans l'Union européenne, et révèle de nombreuses divergences et contradictions dans la façon de traiter les demandes entre les différents pays de l'Union. L'Agence émet une série de recommandations pour rendre les procédures des pays de l'Union européenne plus cohérentes entre elles.

AILLEURS DANS LE MONDE...

9. France : Rapports annuels sur les discriminations et les droits de l'homme

La **Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde)** vient de publier son *Rapport annuel 2009* (http://www.halde.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_2009.pdf). Selon ce rapport, la Halde a vu une augmentation de 21% des réclamations par rapport à 2008, dont près de la moitié concerne le domaine professionnel. Les cas de discrimination recensés par l'organisme sont liés à l'origine (28,5%), au handicap et à l'état de santé (18,5%), aux activités syndicales (6%), à l'âge (5,5%), aux convictions religieuses (3%) et à l'orientation sexuelle (2,5%). Le rapport dénombre également les avancées significatives en ce qui concerne la lutte contre les discriminations, comme des modifications réglementaires, des décisions de justice ou encore des actions en faveur de l'égalité.

Notons que la **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH)** a également publié son Rapport annuel 2009 (http://www.cncddh.fr/IMG/pdf/CNCDDH_rapport_annuel_2009.pdf) dans lequel elle recense ses activités et ses publications pour l'année 2009, au niveau national et international.

10. USA : Rapport sur les pratiques de droits humains dans le monde

Le **US Department of State** a récemment publié un volumineux rapport sur les pratiques concernant les droits humains dans le monde intitulé *2009 Country Reports on Human Rights Practices* (<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2009/index.htm>). Le rapport fait état des pratiques concernant les droits humains dans les différents pays du monde et relève un certain nombre de violations de ces derniers. En premier lieu, le rapport examine ces pratiques dans les pays en conflit – comme l’Afghanistan, la Birmanie, le Niger ou la République démocratique du Congo – ou de violents abus et violations du droit international humanitaire ont lieu. Le rapport dénote ensuite des restrictions importantes de la liberté d’expression et d’association dans certains pays comme la Chine, la Colombie, Cuba, la Corée du Nord, l’Iran ou encore la Russie. Finalement, le rapport fait état de pratiques de discrimination et de harcèlement des membres de groupes vulnérables – entre autres les minorités ethniques et religieuses, les enfants et les femmes, les travailleurs migrants – qui sont souvent marginalisés et la cible d’abus sociaux et de sanctions gouvernementales injustifiées. Les États-Unis citent la Chine, l’Égypte, la Malaisie, l’Ouganda, l’Italie, la Hongrie, et d’autres pays d’Europe et d’Amérique Latine.

11. Les femmes réfugiées et demandeuses d’asile en Grande-Bretagne

Un document de travail sur l’expérience des femmes réfugiées vient d’être rendu public par le **Refugee Council (UK)** intitulé *Rape and Sexual Violence : The Experiences of Refugee Women in the UK* (<http://www.refugeecouncil.org.uk/Resources/Refugee%20Council/downloads/Refugee%20women%20briefing%20March%202010.pdf%20>). Le document expose la situation des réfugiées et des demandeuses d’asile en Grande-Bretagne qui ont survécu au viol et à la violence sexuelle. On y trouvera des informations quant à la prévalence de ces abus, vécus par beaucoup de femmes réfugiées, et les actions et priorités mises de l’avant afin d’orienter et de modifier les politiques et ainsi d’améliorer la situation des femmes réfugiées en Grande-Bretagne.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

12. Canada : Traitement des demandes de réfugiés outremer

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** a dévoilé un rapport concernant le traitement des demandes de réfugiés dans un bureau des visas canadiens à l’étranger (Le Caire). Le rapport, *Concerns with Refugee Decision-Making at Cairo* (<http://ccrweb.ca/files/CairoConcerns.pdf>), révèle une situation préoccupante du traitement des demandes de visas outremer et de sérieux problèmes de procédure. Les décisions sont prises sans une connaissance suffisante des réalités du pays d’origine des demandeurs. Ainsi, le **CCR** a pu observer des erreurs essentielles dans l’application même de la définition de réfugié et des failles multiples dans l’évaluation de la crédibilité des demandeurs. Bien que le rapport se soit penché sur un bureau de visa en particulier, l’organisme estime que ces faits révèlent des «lacunes systémiques». De plus, les procédures sembleraient manquer d’imputabilité, les décisions n’étant pas contrôlées par des tribunaux et les entrevues faites sans témoins et non enregistrées. Le **CCR** recommande au gouvernement canadien d’adopter une série de mesures visant à améliorer la prise de décisions aux bureaux des visas outremer.

INTERNATIONALES...

13. Traitement des réfugiés en Grèce

Un nouveau rapport d'**Amnesty International Europe** démontre comment les politiques d'asile européennes délaissent des réfugiés coincés en Grèce sans aucune protection. Le rapport *The Dublin II Trap – Transfers of Asylum-Seekers to Greece* (<http://www.amnesty-eu.org/static/documents/2010/GreeceDublinIIReport.pdf>) met en exergue les conséquences des régulations européennes en matière de migration, lesquelles engendrent de multiples violations des droits de l'homme. L'organisme tente de démontrer comment la Grèce échoue à assurer une procédure équitable aux demandeurs d'asile, par des manques d'accès aux procédures, de justice dans la réception des demandes ainsi que de possibilité d'appel. Les réfugiés ne reçoivent aucun soutien de conseil légal, d'interprétation, et les conditions de détention peuvent être dégradantes. On a pu observer des cas d'expulsions forcées en Turquie par les autorités grecques. Finalement, l'organisme déplore que les réfugiés n'aient pas suffisamment accès à des logements convenables et à des soins de santé élémentaires.

14. Gestion de l'immigration illégale aux États-Unis

Le rapport *A Program in Flux : New Priorities and Implementation Challenges for 287 (g)* (<http://www.migrationpolicy.org/>) du **Migration Policy Institute (MPI)** analyse les récentes réformes mises en œuvre aux États-Unis concernant l'immigration illégale. En effet, la section 287 (g) de l'*Immigration and Nationality Act* ajoutée par le Congrès procurait davantage de pouvoir au gouvernement fédéral en ce domaine, et en même temps permettrait aux agences locales de répondre directement aux préoccupations locales des populations. Le rapport du MPI fait une analyse des critiques adressées à cette réforme, à la fois par les groupes de défense des droits des immigrants et par le **US Government Accountability Office**, qui appellent à la fin du programme. Selon ces derniers, le programme a mené à des arrestations basées sur des infractions mineures et a exacerbé le profilage à caractère raciste, et de plus le programme manquerait de clarté dans la définition de ses priorités. L'administration Obama a depuis mis en place des changements dans l'application de la section en question, et le **MPI** fait une analyse de la réforme avant/après.

15. Élections et politiques d'immigration en Grande-Bretagne

L'**Institute for Public Policy Research (IPPR)** analyse, dans le rapport *The Limits to Limits: Is a Cap on Immigration a Viable Policy for the UK?* (<http://www.ippr.org.uk/members/download.asp?f=%2Fecomm%2Ffiles%2FThe+Limits+to+Limits%2Epdf>), le discours des trois grands partis politiques en Grande-Bretagne au regard des politiques nationales d'immigration et leur viabilité. Alors que les élections approchent, les partis politiques affirment tous qu'ils mettront en place des politiques d'immigration «dures» et appellent à une diminution drastique des taux d'entrée d'immigrants. L'**IPPR** démontre dans cette analyse les implications de telles mesures ainsi que leurs conséquences, lesquelles ne seraient, selon l'organisme, pas viables pour le pays.

Cette veille a été compilée par Carole Gesseney (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318